

## **27/02/2019 : Le Parlement européen pour la majorité qualifiée sur la fiscalité en Europe – Anne Sander (LR, PPE, Fr)**

Anne Sander se félicite de l'adoption du rapport de la Commission spéciale TAXE 3 sur la criminalité financière, la fraude fiscale et l'évasion fiscale.

« Ce texte, à la fois complet et ambitieux demande aux États membres de prendre leurs décisions, en matière de fiscalité, à la majorité qualifiée et non plus à l'unanimité. C'est uniquement à cette condition que l'on arrivera à faire avancer les sujets fiscaux ».

Depuis 2014, le Parlement européen s'est particulièrement impliqué sur les sujets fiscaux avec les rapports des deux commissions spéciales TAXE 1 et TAXE 2 et la commission d'enquête PANA. Ce rapport TAXE 3 parachève le travail immense réalisé par les députés européens. Il met particulièrement en évidence le lien entre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent.

« L'harmonisation fiscale en Europe, la fiscalité du numérique, la lutte contre le financement du terrorisme au travers de l'évasion fiscale et le blanchiment doivent être nos priorités dans les années à venir ».

« Les citoyens réclament plus de transparence et de justice fiscale, et ils ont raison ! Ce combat doit être mené avec force et efficacité en Europe et ailleurs dans le monde » a conclu Anne Sander.